

CLAUSE D'ANNULATION

En cas d'annulation de la présente réservation, le locataire sera tenu de verser à la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN les indemnités suivantes :

- 50 % du montant total si la location est dénoncée moins de 45 jours avant la date d'entrée en jouissance.

INDICATIONS IMPORTANTES

La location comporte la jouissance intégrale des lieux et de tout le matériel équipant les chalets. Un emplacement de parking est réservé à chaque chalet.

Ne sont pas compris : la fourniture des draps et du linge de maison, l'alimentation d'un appareil de chauffage.

Aucune majoration ne peut être appliquée sur les prix indiqués sur la présente correspondance, ni pour service, ni pour taxe.

Un inventaire détaillé et chiffré est remis au locataire à son arrivée : tous les objets manquants ou même détériorés seront payés par lui selon le tarif établi.

Les détériorations causées par le locataire soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du bâtiment, feront l'objet d'une facturation spéciale.

Tout animal devra être tenu en laisse et non laissé en divagation dans le hameau.

Les locataires devront laisser le chalet dans le même état de propreté qu'ils l'ont trouvé, sous peine de pénalités.

Vu et accepté

Le

2019